★★★

Cérémonie des traités de 2026
Promouvoir les traités multilatéraux – sauvegarder l'humanité
Rapport journalier

Mercredi 23 septembre 2026

Aujourd'hui, douze (12) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par six (6) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État** et cinq (5) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

Au total, huit (8) ratifications et quatre (4) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)** (Signature par le Gabon)

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)** (Ratification par l'Australie et le Brunéi Darussalam)

Questions pénales

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 10 juin 2010)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 124 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (La Haye, 26 novembre 2015)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes qui utilisent des agents microbiens ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines) (New York, 14 décembre 2017)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes ayant comme principal effet de blesser par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons x dans le corps humain) (New York, 14 décembre 2017)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes à laser aveuglantes) (New York, 14 décembre 2017)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Fait d'affamer délibérément des civils) (La Haye, 6 décembre 2019)** (Ratification par l'Irlande)

- **Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves (New York, 24 décembre 2024)** (Signature par le Botswana, le Gabon et le Royaume des Pays-Bas)

★★★